



Au village

L'Association des parents d'élèves
et le Comité des fêtes de

LA BAUME D'HOSTUN

vous proposent le

Marché de Noël

SAMEDI
3 DECEMBRE 2016
à partir de 14h

Renseignements :
Manuel GUILHERMET
06 10 32 15 57

marche.noel.labaumedhostun@gmail.com

MARCHÉ DE NOËL

Les prémices de l'hiver sont arrivés, les membres du Comité des Fêtes et l'Association des Parents d'Élèves de la Baume sont en pleins préparatifs pour l'organisation du traditionnel Marché de Noël. Il se déroulera le Samedi 3 Décembre de 14h00 à 20h00. Vous pourrez écouter les chants de Noël interprétés par nos jeunes artistes Baumoises. Des animations seront présentes tout l'après-midi : tour en calèche, spectacle de rue avec le personnage « Doune », les ravioleuses d'Eymeux, l'arrivée du Père Noël, la Chorale l'Air de Rien... Et de quoi vous restaurer (buvettes, petite restauration...)

Les artisans et commerçants seront présents pour vous proposer une multitude d'objets à offrir ou tout simplement pour vous faire plaisir avant les fêtes de Noël. En espérant vous voir nombreux...

Le programme est joint dans ce bulletin !

CHEMIN DE PEINTRES

Environ 520 personnes ont eu l'occasion de parcourir l'exposition « Chemin de Peintres » dans notre village le week-end des 8 et 9 octobre dernier. En plus des 5 artistes conviées cette année (*de gauche à droite sur les photos : Elisabeth Roux-Jury, Thérèse Cigna, Irène Dumas, Frankline Thyrdard et Véronique Naffetat*) ont exposé Christa Schnute, les ateliers d'Art et Création et d'Art Floral du village ainsi que les enfants de l'école.



Le mélange des différentes esthétiques, des travaux d'enfants, d'adultes et les compositions florales ont su rendre l'exposition très agréable. L'ensemble des participants a été remercié par monsieur le Maire lors du vernissage.

Les enfants de l'école ont proposé des travaux sur le thème de la mer en prévision de leur voyage scolaire au bord de celle ci en juin prochain.



L'exposition s'est poursuivie « en privé » le lundi matin. Les enfants de l'école, sur le temps scolaire, ont profité de la visite de l'exposition complète ainsi que de 3 ateliers artistiques menés ou en lien avec les artistes.



HALLOWEEN

Le lundi 31 octobre, vous avez peut-être croisé le chemin de quelques petits diables ou démons. Plusieurs groupes ont erré dans le village au cours de l'après-midi ou de la soirée à l'occasion de la fête d'Halloween.

Un grand merci à tous les villageois qui ont bravé leurs peurs en ouvrant leurs portes et en distribuant de très nombreux bonbons !



Actus Jeunes

POINTS JEUNES

Les nouveaux programmes Points JEUNES « Activités de loisirs pour les 12-17 ans et vacances de Noël » sont consultables :

- sur le site internet de la commune (www.la-baume-dhostun.fr)
- sur le site de l'Agglo (www.valenceromansagglo.fr).



CLASSE DES GRANDES SECTIONS-CP : Chemin de Peintres

Samedi 8 et dimanche 9 octobre a eu lieu la manifestation « Chemin de peintres ». Des artistes ont exposé leurs œuvres dans notre village. Il y avait des peintres, des sculpteurs, une photographe. Notre école a participé et a réalisé des œuvres sur le thème de la mer. Nos œuvres étaient exposés avec celles des artistes dans la salle des fêtes de La Baume d'Hostun. Quelle fierté !



Lundi 10 octobre, nous avons visité l'exposition de 8H45 à 9H15 avec les deux autres classes, puis nous avons participé à trois ateliers durant le reste de la matinée.

Irène Dumas, qui est photographe, nous a présenté et expliqué son travail. Nous avons écrit des mots et fait des dessins dans un petit carnet, en fonction de ce que nous ressentions en regardant ses photos.

Elisabeth Roux-Jury, qui est peintre, nous a lu un petit texte qui parlait de toutes les nuances de bleu et nous avons essayé de peindre ces bleus sur un carré de tissu.

Dans le troisième atelier, **Marion Pelloux-Prayer** (la maman de Garance) nous a aidés à réaliser un paysage marin en utilisant des couleurs vives comme **Véronique Naffetat** (peintre).



Nous n'avons pas vu le temps passer, c'était une matinée très enrichissante ! Nous nous sommes fait plaisir dans tous les ateliers.

CLASSE DES CE1 et CE2 : Bonjour à tous,

Louis et Faustine : Nous aimerions beaucoup refaire une rencontre sportive comme l'année passée avec les papas, les mamans, les papis et les mamies. Ça nous avait beaucoup plu.

Noé, Léane et Christopher : Nous aimons bien le conseil d'élèves parce que nous parlons des problèmes, nous félicitons les élèves qui ont fait des efforts, nous faisons des propositions pour la classe.

Sacha, Camille et Marie : Il a neigé de manière imprévue à La Baume d'Hostun, c'était trop bien. Tous les élèves ou presque essayaient de manger les flocons qui tombaient du ciel.

Alessio, Léna et Louna : Nous voudrions que les parents et aussi les grands-parents viennent écouter nos chants de Noël le samedi 3 décembre à 14h30.

Mehdi et Léa-Line : Nous voulons remercier les parents d'élèves qui participent aux activités de l'APE pour payer les sorties pour l'école.

Maybelle, Joachim et Marine : Nous aimons beaucoup l'école et toutes les matières. Nous aimons les sorties scolaires. En classe de mer, les CE1 feront de la pêche à pied et les CE2 feront du bateau à voile.

Tess et Quentin : Nous nous entraînons régulièrement pour les chants de Noël et nous avons hâte de chanter devant vous.

CLASSE DES CMI et CM2

Le sport

En septembre/octobre, nous avons fait un cycle base-ball.

Jalal : J'ai bien aimé la rencontre thème base-ball que l'on a faite avec les autres classes.

Louis : J'ai bien aimé les entraînements de base-ball.



Depuis le retour des vacances d'automne, nous faisons du rugby avec les professeurs du club de rugby d'Eymeux et de l'acrosport.

Méline : J'aime bien le rugby.

Maéva : J'ai bien aimé découvrir ce sport.

Mahé : Cela fait du bien de faire autre chose que du foot.

Romane : J'ai bien aimé être la femme ballon.

Gabriel : Au rugby, on apprend les règles de sécurité. La plus importante est de ne pas se faire mal.

Nathan : J'aime bien l'acrosport.

Enzo : Je suis comme Nathan, j'aime bien l'acrosport.



Correspondants

Nous correspondons avec une classe de CE2 de Boulogne sur Mer

Luan : J'aime bien écrire aux correspondants.

Enola : Je suis contente d'avoir deux correspondants.

Mathias : Les correspondants habitent au bord de la mer.

Fabio : Je suis content d'avoir ces correspondants. On a appris qu'ils font du char à voile avec l'école.

Laura : Je suis contente d'avoir une fille comme correspondante.

Mahé : Ils vont nous apprendre des choses que l'on ne connaît pas.

Célia : Ma correspondante s'appelle aussi Célia.

Maéva : Ma correspondante fait de la GRS.

Luan : Je suis contente qu'ils nous aient envoyé des photos de leur école.

Travail de classe

Enola : J'aime bien les maths.

Clémentine : J'aime bien travailler.

Fabio : J'aime bien l'école parce qu'on apprend plein de choses. Ma matière préférée, ce sont les mathématiques.

Mahé : On va commencer le défi recyclum.

Clémentine : On a découvert le défi-maths.

Méline : Ma matière préférée, c'est la géométrie.

Enzo : J'aime bien le français.



En mairie

ÉTAT CIVIL : - naissance

Naé, le 5 octobre au foyer de Damien et Sonia SCALVINI

Taline, le 5 octobre au foyer de Daniel et Mayda KOCHKARIAN

Nous leur souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux parents.



- décès

Mme Jeannine CORNU, le 10 novembre

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.



RAPPEL : Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanado

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1er novembre 2000 et le 30 novembre 2000 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.



SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – Mensualisation

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de mettre en place pour 2016 le paiement de vos prochaines factures **par prélèvement mensuel**.

Modification de la facturation :

Jusqu'à présent, vous receviez deux factures par an :

- La première en mars qui ne concernait que l'abonnement annuel,
- La deuxième en juillet qui ne concernait que la consommation annuelle constatée au relevé de compteur.

Modification des possibilités de paiement :

Pour faciliter vos démarches et vous aider dans la gestion de votre budget, en plus du paiement par chèque, nous mettons en place le prélèvement automatique : le 10 de chaque mois, de janvier à octobre, prélèvement d'un dixième de la facture totale de l'année précédente. Vous ne recevrez pas la 1^{ère} facture (en mars) mais uniquement la facture annuelle en juillet, après relevé annuel des compteurs. Si la facture annuelle est inférieure à la facture de l'année précédente, nous arrêterons les prélèvements mensuels lorsque le montant de la facture annuelle sera atteint, ou nous vous rembourserons par virement le trop perçu si le cas se présente.

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il faut vous présenter en Mairie au plus tard le 10 décembre avec un Relevé d'Identité Bancaire. Si au contraire, vous ne souhaitez pas le prélèvement, rien ne change, vous n'avez aucune démarche à effectuer, et vous continuez à payer vos factures par chèque.

PRÉFECTURE DE LA DRÔME – Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La Préfecture et le Département de la Drôme engagent une démarche conjointe pour améliorer l'accessibilité des services au public et invitent les usagers à donner leur avis dans le cadre d'un schéma départemental. Ce schéma a pour objectif d'apporter à tous les habitants de la Drôme un meilleur accès aux services au public (Administrations, santé, services sociaux, commerces, enseignement, loisirs, etc....) en tenant compte de l'évolution des usages, notamment via le numérique.

Tous les Drômois sont invités à s'exprimer et à donner leur avis sur ces sujets via un questionnaire accessible sur le site: www.drome.gouv.fr. Des rencontres seront également organisées avec les élus du territoire, les acteurs et décideurs locaux, les associations d'usagers pour recueillir besoins et propositions.

Les résultats de cette concertation vont contribuer à la réalisation d'un diagnostic et à l'élaboration d'un plan d'actions sur une période de 6 ans.

DEPUIS OCTOBRE 2016

impots.gouv.fr
Service des impôts des particuliers

impots.gouv.fr
Service des impôts des particuliers

**POUR UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS
DES SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) :**



**DÉSORMAIS UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE
EST MIS À LEUR DISPOSITION**



POUR LEUR PERMETTRE DE JOINDRE LEUR CORRESPONDANT FISCAL

Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

Rien de plus simple : désormais vous n'avez qu'un seul numéro à composer et qui sera le même quel que soit le service des impôts des particuliers dont vous dépendez :

le 0811 706 600 (*)

* service 0,06 €/min + prix de l'appel

Et pour vos démarches en ligne connectez-vous à www.impots.gouv.fr

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE : obligatoire à partir du 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au *Journal officiel* du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016. L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire (non encore accessible) qui précisera les mentions suivantes :

- les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation qui ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Une fois le formulaire complété et signé, il devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Pour pouvoir voter en 2017 (présidentielles et législatives), il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire.

Pour vous inscrire, veuillez vous présenter en mairie avec une pièce d'identité récente et un justificatif de domicile.

J'AI OUBLIÉ DE CHANGER L'ADRESSE SUR MA CARTE GRISE

Quand vous déménagez, vous êtes tenu par la loi de communiquer votre nouvelle adresse au préfet du département. Si vous ne le faites pas à temps, vous encourez une amende. Il existe toutefois des solutions pour régulariser sa situation et éviter les sanctions. Si vous déménagez, pensez aux formalités administratives.



Pourquoi est-ce important ?

Après une infraction au Code de la route constatée lors d'un contrôle routier ou un contrôle radar, les contraventions et les amendes à payer sont adressées par courrier à l'adresse indiquée sur la carte grise du véhicule. Si vous n'habitez plus cette adresse et que vous n'avez pas communiqué votre nouvelle adresse, l'avis de contravention retournera au trésor public avec la mention « n'habite plus à cette adresse ». Le pouvoir public vous renverra alors l'avis de contravention par courrier recommandé avec accusé de réception, mais cette fois-ci, l'amende sera majorée. S'il revient avec la même mention, le trésor public dispose d'une année pour vous retrouver. Mais en plus de l'amende initiale, vous serez également contraint de payer une pénalité pour défaut de déclaration de changement d'adresse de carte grise.

Comment déclarer son changement d'adresse ?

Quand vous déménagez, vous disposez d'1 mois pour communiquer votre nouvelle adresse au service d'immatriculation. Si vous venez d'acheter une nouvelle voiture, vous avez également 1 mois pour établir un certificat d'immatriculation avec votre nouvelle adresse.

Une fois que vous avez votre numéro d'immatriculation, il est possible d'effectuer le changement de carte grise en ligne. Il convient toutefois de noter que cette procédure n'est valable que pour les 3 premiers changements d'adresse de carte grise. À partir du quatrième changement d'adresse, il faut vous rendre à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre département. Il est également possible d'effectuer les démarches de demande de carte grise par courrier. Le site internet de votre préfecture vous indique l'adresse du service d'immatriculation.

A combien s'élèvent les amendes ?

Si vous n'avez pas notifié votre changement d'adresse, vous serez sanctionné par une contravention de 4e classe, c'est-à-dire une amende forfaitaire de 135 €. Si vous ne respectez pas le délai imparti pour payer cette amende, elle est majorée et peut atteindre la somme de 750 € ! Si 3 mois après la verbalisation, vous mettez à jour votre changement d'adresse, vous ne vous acquitterez que du montant forfaitaire majoré de 375 €. Mais en aucun cas vous ne perdrez de points sur votre permis.

APICULTURE – Déclaration de ruches 2016 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

*(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)*

MONOXYDE DE CARBONE : attention aux intoxications !



Maux de têtes, nausées, vomissements... Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé fait le point sur les risques d'intoxication. Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication. La présence de ce gaz résulte en effet d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, charbon, essence, fuel, gaz... En cas de doute sur la présence de monoxyde de

carbone, il est nécessaire d'aérer les locaux, d'évacuer les lieux sans attendre et d'appeler les secours en composant le 15 (Samu), le 18 (pompiers), le 112 (numéro d'urgence européen) ou encore le 114 (pour les personnes malentendantes). Pour éviter les intoxications, il est recommandé :

- de faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- de veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux et de ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- de respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu) ;
- de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments (ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue...).

VIGILANCE : Cambriolages

Comme chaque année. C'est Noël pour tout le monde. Vous allez probablement anticiper vos achats. Les cadeaux vont être prochainement achetés. Attention aux voleurs !!

Pensez à bien fermer portes et fenêtres avant de quitter votre domicile !



SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2016

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, MORIN Claire, FORIEL Laurent, MILLON Cédric,

Excusé(s) : RIQUET Guy qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel, CRON Lionel qui a donné pouvoir à PELLOUX-PRAYER Marion,

Absent : UZEL Nicolas

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « VALENCE ROMANS SUD RHÔNE ALPES » — RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Conformément à la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Sud Rhône Alpes » a l'obligation de présenter au plus tard dans les six mois qui clôturent l'exercice et lors de l'examen du compte administratif son rapport annuel.

Une présentation est réalisée. Ce document est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « VALENCE ROMANS SUD RHÔNE ALPES » — CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – MONTÉE DU CHÂTEAU

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la gestion des eaux pluviales est une compétence de V.R. S.R.A. Or, lors des projets d'aménagement ou de réhabilitation de voirie, qui sont des opérations de compétences communales, des travaux sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales peuvent être nécessaires. Ainsi, dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics notamment dans le cas d'opérations réalisées sous marchés de travaux uniques, par la commune et comportant une part marginale de travaux de gestion des eaux pluviales, les deux parties décident de mettre en place une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Sud Rhône Alpes vers la Commune.

Des travaux d'eaux pluviales notamment la mise en place d'un collecteur PVC 200 mm et pose d'une grille de 600 x 600 mm ont été réalisés sur la « Montée du Château » (Rue des Charmilles au virage maison de M. EYNARD). Le montant estimatif des travaux est de 954.00 € HT soit 1 144.80 € TTC.

Une convention de délégation précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage (phases projet – Réalisation des Travaux – Achèvement – Remise des ouvrages) et les modalités financières est passée.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « VALENCE ROMANS SUD RHÔNE ALPES » — CONVENTION DE PRESTATION POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES DE LA ZA LES MONTS DU MATIN

Suite à la définition de l'intérêt communautaire en termes d'économie, la compétence voirie pour les zones d'activités a été transférée à l'Agglomération,

Afin de continuer à bénéficier de l'expertise technique et de la connaissance du terrain des agents de la commune sur les voiries d'intérêt communautaire, et dans un souci de bonne organisation des services, une convention visant à organiser la mise à disposition ascendante à l'Agglomération des services de la commune doit être mise en place.

Les interventions du service technique de la commune s'appliqueront sur les voies ci-après :

Toute extension ultérieure sera réputée obéir aux dispositions de la présente.

Outre la chaussée par elle-même, ces prestations peuvent concerner les trottoirs, bordures et caniveaux, avaloirs, îlots de voirie, signalisation de police horizontale et verticale, jalonnement routier, mobilier urbain (corbeilles à papier, barrières, potelets, ...).

Par contre, les réseaux secs ou humides restent de la compétence des concessionnaires correspondants à l'exception du pluvial (puits perdus).

Nature des interventions:

Nom de la voirie	Linéaire de la voie
Rue des Lilas	354 ml
Rue des Lauriers	368 ml
Rue des Coquelicots	408 ml
Rue des Bleuets	192 ml
Chemin des Capucines	362 ml
TOTAL	1 684 ml

Les interventions concernent :

- La gestion et l'entretien à l'identique (*balayage, déneigement, bouchage des nids de poule, propreté des zones, entretien des espaces paysagers...*), comptablement imputés en fonctionnement ;

Hormis ce concours technique, les prestations incluront également:

- les opérations d'urgence qui auraient une incidence sur les espaces publics (voiries, trottoirs et giratoires ou mobilier urbain), soit l'astreinte générale permettant de faire cesser tout risque pour les biens et les personnes ;
- la mise en place de déviations, sans distinction entre les voies et les lieux de travaux (*communautaires ou non*) ;
- les permissions de voirie ou arrêtés temporaires pour travaux, ainsi que les arrêtés permanents liés au plan de circulation, le pouvoir de police incombant au Maire de la Commune sur l'ensemble de son territoire ;
- les diverses autorisations d'occupation du domaine public - AODP - (*échafaudages, stationnements prolongés, etc. ...*). ;
- l'analyse des incidences sur les voies transférées dans le cadre de l'instruction des permis de construire.

Un bilan des interventions (datées et qualifiées), sera réalisé annuellement et transmis à Valence Romans Sud Rhône-Alpes avant la fin du mois d'avril. Celle-ci pourra faire part de ses observations au cours du mois de mai. Une éventuelle correction pourra intervenir lors de l'envoi du règlement des prestations du semestre suivant.

La Communauté d'Agglomération s'engage à rembourser à la Commune les frais de fonctionnement des services ainsi mis à disposition. Ils seront facturés au temps passé et selon un coût horaire et les moyens techniques utilisés (tracteur de puissance > 70 cv avec chauffeur, étrave, balayage mécanique, salage, tondeuse, débroussailleuse, souffleur à feuilles, épareuse, pelle-rétro, véhicule utilitaire et remorque...).

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DROME - MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs.

Il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2009, le Syndicat d'Energies recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1^{er} janvier 2015 marque le début de la 3^{ème} période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par Energie SDED, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par Energie SDED. La différence de l'une à autre réside dans les délais de procédure, mais quel qu'en soit le choix, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, une convention pluriannuelle est établie entre le Syndicat et la commune définissant les attributions des parties et décrit les différentes procédures utilisables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à Energie SDED. Ce n'est que lorsque ce choix est réalisé que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

PROJET D'ENSEMBLE « LA NOYERAIE » – CHOIX DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION D'UN BUREAU D'ÉTUDES

Afin d'étudier un éventuel aménagement d'ensemble sur la noyeraie située à proximité de la mairie, il est décidé de lancer une étude globale, dès à présent, pour pouvoir l'intégrer dans notre révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette zone occupe une position stratégique à l'entrée du village et son aménagement présente de forts enjeux en matière d'intégration paysagère, de formes urbaines et d'équipements publics.

L'objectif de cette étude est de proposer des orientations portant sur l'urbanisation d'une partie de ce secteur qui sera éventuellement constructible au terme de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les enjeux d'urbanisation de ce secteur sont importants, tant sur le plan du développement et de l'aménagement que sur le plan de la forme urbaine, du paysage, du fonctionnement, des modes de déplacements doux dans une démarche de développement durable.

Cette étude devra permettre aux élus à l'issue des esquisses d'aménagement, d'établir le coût prévisionnel des travaux et de définir les travaux futurs à réaliser ainsi que leurs phasages. Cette réflexion devra prendre en compte l'étude hydraulique réalisée en 2011 par la société C2i.

Une consultation sera lancée auprès des cabinets d'étude.



VOIRIE – DÉNEIGEMENT DES VOIES PRIVEES

Le déneigement des voies privées et trottoirs incombent aux propriétaires et non à la Commune. Jusqu'à présent, ce service était gracieusement assuré par la mairie.

Pour des problèmes de responsabilité, toutes les interventions pour le déneigement sur des voies privées devront, à présent, avoir donné lieu à la passation d'une convention entre le propriétaire et la commune.

Les tarifs de 2015/2016 sont reconduits pour cette nouvelle saison et sont les suivants :

- Pour une maison individuelle, le forfait annuel de déneigement comprend le passage d'une lame de 2,50 m permettant l'accès au domaine public sans salage, ni sablage et en fonction de la longueur de voie privée en mètre linéaire tel que :

- Inférieur à 10 ml : 50.00 €
- de 10 ml à 50 ml : 100.00 €
- au-delà de 50 ml : 150.00 €

- Pour une activité professionnelle, les tarifs de prestations sont les suivants :

	Prestation ou Type de véhicule / du matériel	Unité	Prix HT
OO1	Location d'un tracteur de puissance > à 70 cv avec chauffeur	Heure	56,35 €
OO2	Prix OO1 majoré pour heures de nuit (21 h/6h), dimanches et jours fériés	Heure	82,41 €
OO3	Étrave	Heure	1.32 €
OO4	Salage	Heure	23,98 €

Toute heure commencée est due.

Si vous êtes intéressé, merci de vous présenter en mairie au plus tard le 2 décembre 2016.

Prochain conseil municipal le mercredi 7 Décembre à 20h

L'Agglo

ATTENTION : abus

La communauté d'agglomération informe les usagers qu'aucune vente de calendrier par les personnes assurant le service de collecte des déchets ménagers n'est autorisée. Les agents de la Communauté d'agglomération, ainsi que ceux des prestataires privés assurant la collecte des déchets, ne sont pas autorisés à ce type d'activité. Dès lors, il est recommandé aux habitants de l'Agglo de refuser toute proposition d'agents se prévalant de leur appartenance à la collectivité.

ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Vous avez un projet de construction ou de rénovation ? La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes vous propose les conseils gratuits, neutres et personnalisés d'un architecte paysager pour tous vos projets :

- Implantation, exposition, intégration au site, permis de construire
- Servitudes, terrassements
- Jardins, clôtures, haies

Prochaines permanences : **5 et 19 décembre** à Chatuzange le Goubet, 27 A Rue des Monts du Matin

Prise de RDV auprès de Mme Noëlle MALOSSANE – Tél 04 69 64 70 49 – noelle.malossane@valenceromansagglo.fr

RÉNOVATION HABITAT

Depuis cet été, le service de l'Agglo « Rénov'Habitat durable » a encore évolué pour accompagner au mieux les administrés de nos communes :

Un **site web dédié** a été lancé en août, et contient un grand nombre de renseignements et d'actualités :

<http://renov-habitat-durable.fr>

De **nouvelles aides financières** ont été lancées :

- 1000 euros ou plus pour changer son appareil de chauffage au bois,
- De 1500 à 5000 euros pour s'équiper en solaire thermique,

CANAL DE LA BOURNE – Syndicat d'Irrigation Drômois

Le Syndicat d'Irrigation Drômois, gestionnaire du Canal de la Bourne, constate que de nombreux débris végétaux sont régulièrement jetés dans le canal.

Nous vous rappelons que les collectivités mettent à votre disposition des déchetteries pour l'évacuation de ces déchets végétaux. Merci de les utiliser et ainsi d'éviter de perturber le fonctionnement du canal.



Le mot des Associations

Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu le **vendredi 16 décembre** :



→ à 17h30 **MA VIE DE COURGETTE**

Date de sortie 19 octobre 2016 (1h06min)
Réalisé par Claude Barras
Avec Gaspard Schlatter, Sixtine Murat, Paulin Jaccoud, etc.
Genre Animation, drame

Synopsis et détails (à partir de 6 ans)

Courgette n'a rien d'un légume, c'est un vaillant petit garçon. Il croit qu'il est seul au monde quand il perd sa mère. Mais c'est sans compter sur les rencontres qu'il va faire dans sa nouvelle vie au foyer pour enfants. Simon, Ahmed, Jujube, Alice et Béatrice : ils ont tous leurs histoires et elles sont aussi dures qu'ils sont tendres. Et puis il y a cette fille, Camille. Quand on a 10 ans, avoir une bande de copains, tomber amoureux, il y en a des choses à découvrir et à apprendre. Et pourquoi pas même, être heureux.



→ à 20h **MOI, DANIEL BLAKE**

Date de sortie 26 octobre 2016 (1h41min)
Réalisé par Ken Loach
Avec Dave Joyns, Hayley Squires, Dylan McKierman, etc.
Genre Drame

Synopsis et détails

Pour la première fois de sa vie, Daniel Blake, un menuisier anglais de 59 ans, est contraint de faire appel à l'aide sociale à la suite de problèmes cardiaques. Mais bien que son médecin lui ait interdit de travailler, il se voit signifier l'obligation d'une recherche d'emploi sous peine de sanction. Au cours de ses rendez-vous réguliers au « job center », Daniel va croiser la route de Katie, mère célibataire de deux enfants qui a été contrainte d'accepter un logement à 450km de sa ville natale pour ne pas être placée en foyer d'accueil. Pris tous deux dans les filets des aberrations administratives de la Grande-Bretagne d'aujourd'hui, Daniel et Katie vont tenter de s'entraider...

Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte

Les prochaines séances auront lieu le 20 janvier 2017

Art Floral

Comité des fêtes

Vous pourrez réaliser votre composition de Noël le samedi matin 17 décembre à 9 h sur la scène de la salle des fêtes.

Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire au plus tard le 7 décembre, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (04 76 64 30 83).

Club des Jeunes retraités Comité des fêtes

Tous les retraités sont invités à la prochaine rencontre le **vendredi 25 novembre** à partir de 14 h sur la scène de la salle des fêtes avec les activités habituelles (jeux de cartes, de boules, petite randonnée...)



À noter : Le **vendredi 16 décembre** à midi aura lieu à la salle des fêtes un repas « tête de veau-langue de boeuf ». Veuillez vous inscrire pour cela auprès de Gérard Odier (06 26 08 43 62 ou 04 75 48 45 20) ou de Yves Germain(04 76 38 54 70) au plus tard le 1^{er} décembre.

L'après-midi se poursuivra par une projection de photos et les commentaires de Jacques Douay sur l'Afrique du Sud.

Pétanque Baumoise

La Pétanque Baumoise organise :

une matinée Boudins, saucisses d'herbes, tripes
le **dimanche 27 novembre** à partir de 8h.



Réservation possible au 06.21.64.64.56 ou 06.07.86.70.88

Paroisse Saint-Pierre des Monts du Matin

Dates	1 ^{ère} Messe	2 ^{ème} Messe
Dimanche 27 novembre	10h ROCHEFORT <i>Vicaire Général</i>	
Dimanche 4 décembre	10h CHATUZANGE	Réco Aiguebelle
Dimanche 11 décembre	10h HOSTUN	10h BARBIÈRES
Dimanche 18 décembre	10h St VINCENT	10h EYMEUX
Mardi 20 décembre	18h St MAMANS célébration pénitentielle	
Samedi 24 décembre	18h30 CHATUZANGE	
	19h HOSTUN	
	21h BESAYES	
Dimanche 25 décembre <i>Quête pour le Denier de St Pierre</i>	10h ROCHEFORT	
Site Internet de la paroisse : www.saintpierredesmontsdumatin-valence.ccf.fr		

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

**Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h**

**Mercredi
de 16h à 19h**

**Vendredi
de 11h à 16h30**

**Samedi
de 9h à 12h**
(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

**Permanence du Maire :
Mercredi et Samedi
sur Rendez-vous**

Directeur de publication :
Manuel GUILHERMET,
Maire

Édité et publié par la
MAIRIE DE
LA BAUME D'HOSTUN
en 250 exemplaires

**Prochaine
Vie Communale
fin décembre**

Dates à retenir :

25 novembre : Club des Jeunes retraités

27 novembre : Matinée Boudins de la Pétanque Baumoise

3 décembre : Marché de Noël

16 décembre : Club des Jeunes retraités + repas + expo photos

16 décembre : Cinéma

17 décembre : Art Floral

Notre pâtissière locale « Chez Chris » a dû régaler un des acteurs et ses invités de la série « Plus belle la vie » diffusée sur France 3. Pour ses 20 ans, Théo Bertrand alias Kévin Bélesta, a fait appel aux services de Chrystelle Eynard pour la confection de son gâteau d'anniversaire. Ce fut un grand honneur pour elle. Théo Bertrand, originaire de St Just de Claix, a déjà participé à plusieurs films. En 2011 il était au côté d'Alain Chabat dans le film « la guerre des boutons » où il jouait le rôle « d'Aztec ». Deux ans plus tard il participait au film d'animation « Yule et le serpent ». Depuis 2014 il a rejoint le casting de la série « Plus belle la vie ». Cette année il est apparu dans un épisode intitulé « Profilage » sur TF1. En espérant une belle carrière professionnelle pour cet acteur en devenir... et peut être un jour, pourquoi pas, sur la commune de la Baume d'Hostun...

